



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/42/441
S/19015
3 août 1987

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-deuxième session

Point 33 de l'ordre du jour provisoire*

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAÏN

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-deuxième année

Note verbale datée du 31 juillet 1987, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des
Nations Unies

La Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui transmettre ci-joint le texte d'un message que le Premier Ministre de l'Inde a adressé au Président du Mozambique (voir annexe). Elle demande que ce document soit distribué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

* A/42/150.

ANNEXE

Message adressé au Président du Mozambique par
le Premier Ministre de l'Inde

Je viens de prendre connaissance de votre communiqué du 18 juillet.

Au nom du Gouvernement et du peuple indiens et en mon propre nom, je vous exprime notre profonde indignation devant le massacre ignoble de nombreux^{es} victimes innocentes, y compris des enfants, par les rebelles de la RNM. Cet acte de terrorisme barbare, perpétré avec l'encouragement et l'appui du régime raciste de Pretoria, doit être condamné de la manière la plus catégorique.

Dans ces moments de douloureuse épreuve, je vous réaffirme, ainsi qu'au peuple ami du Mozambique, l'entière solidarité de l'Inde avec la lutte courageuse que vous menez pour résister aux forces du terrorisme et de la déstabilisation qui opèrent avec le soutien actif du régime sud-africain d'apartheid. Comme toujours, vous pouvez compter sur notre appui.

